



## Depart anticiper a la retraite

Par **triumph**, le **23/05/2009** à **08:19**

Bonjour,rnj'ai 52ans j'ai commencé mon activité profesionnel à 14ans et totalise 38ans de travail actif et 152 trimestres.rnla direction m'a annoncé la supression de mon poste de travailrnde ce fait je serra licencié étant ensuite au chomage et sans trouvé un autre emploi dans l'immédiat la période de chomage est t'elle pris en compte pour le calcul de mes trimestres.rn d'autre par que pourrai je perdre comme avantage.rndans l'attente merci de me répondre rncordialement christine

Par **kingdom**, le **04/06/2009** à **15:08**

oui les trimestre de chaomage seront pris en compte pour le calcul de la période de cotisation (mais pas en revenu): [http://www.legislation.cnnav.fr/web/regle/regle\\_frame.htm](http://www.legislation.cnnav.fr/web/regle/regle_frame.htm)